

*Questions au Feuilleton***LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DES PIÈCES D'AUTOMOBILES****Question n° 494—M. Dingwall:**

1. Le groupe de travail de 1983 sur l'industrie canadienne des véhicules à moteurs et des pièces d'automobile a-t-il recommandé au gouvernement de chercher à appliquer une politique commerciale qui obligerait tous les constructeurs de véhicules sur le marché canadien à prendre des engagements obligatoires comparables à ceux maintenant pris par les constructeurs de véhicules visés par l'accord commercial canado-américain sur l'automobile et, dans l'affirmative, a) cela a-t-il été fait et i) dans l'affirmative, quand, b) sinon, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il lancé un programme de licences technologiques dans l'industrie des pièces d'automobile et, dans l'affirmative, a) quand, b) à quoi s'applique-t-il?

3. Le gouvernement offre-t-il des stimulants pour encourager les entreprises conjointes de transfert de technologies étrangères aux fabricants de pièces d'automobiles du Canada et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quelles en sont les modalités?

4. A-t-on créé des stimulants pour encourager le perfectionnement et l'augmentation du nombre d'employés techniques dans l'industrie indépendante des pièces du Canada et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quelles en sont les modalités, c) quand ont-ils été mis en oeuvre?

5. Le gouvernement a-t-il, avec ou sans la collaboration de l'industrie, procédé à une analyse des possibilités d'expansion de la production de pièces d'automobile au Canada et a-t-on présenté un rapport et, dans l'affirmative, a) quel en était le titre, b) quand a-t-il été publié?

6. Le gouvernement a-t-il suivi la recommandation visant à transférer la taxe de vente fédérale au niveau du grossiste et, dans l'affirmative, quand?

7. Le gouvernement a-t-il ramené de 9 p. 100 à 8 p. 100 le niveau de la taxe générale comme l'avait recommandé le groupe de travail et, dans l'affirmative, quand?

8. Le tarif préférentiel accordé aux pays en voie de développement a-t-il été limité à deux tiers du tarif de la nation la plus privilégiée dans le cas des pièces d'automobile et, dans l'affirmative, quand?

9. Le programme d'adaptation de la main-d'oeuvre et de l'industrie a-t-il été élargi et étendu au secteur de l'automobile pour une durée de cinq ans et, a) dans l'affirmative, quand, b) sinon, pendant combien de temps?

10. Le gouvernement a-t-il entrepris d'identifier les aspects de l'évolution de la conjoncture de l'industrie de l'automobile qui sont liés aux ressources humaines et a-t-on présenté un rapport et, dans l'affirmative, a) quel en était le titre, b) quand a-t-il été ou sera-t-il publié?

11. Le gouvernement a-t-il créé un conseil de l'automobile et, dans l'affirmative, a) quand, b) qui en est membre, c) quels sont leurs nom, adresse et rémunération, et d) combien de fois le conseil a-t-il siégé?

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Oui. a) Non. b) Le gouvernement préfère continuer d'encourager les entreprises à investir volontairement au Canada et à se conformer au Pacte de l'automobile au lieu d'imposer un contenu canadien.

2. Depuis la publication du rapport du groupe de travail, le gouvernement applique, avec l'Association des fabricants de pièces d'automobile, un programme de mesures énergiques destinées à accroître le nombre d'entreprises en participation avec des fabricants étrangers et le nombre de contrats de fabrication sous licence conclus avec ceux-ci. Des missions commerciales ont été détachées en Allemagne de l'Ouest (septembre 1984), en France (juillet 1985), au Japon (juin 1983, octobre 1983 et novembre 1985) et en Corée (novembre 1985). Ces missions ont déjà donné des résultats très encourageants et un certain nombre d'accords d'entreprises en participation et de transfert de technologie ont été conclus.

3. Oui. Dans le cadre du Programme des projets de promotion (PPP), des subventions ont été versées à des entreprises canadiennes afin de les inciter à accroître la collaboration

industrielle avec des fabricants étrangers. Les entreprises canadiennes peuvent aussi obtenir une aide en capital et une aide pour des projets de recherche et de développement grâce au Programme de développement industriel et régional (PDIR). La plupart des fabricants canadiens de pièces d'automobile connaissent ces programmes et les utilisent.

4. Le 5 septembre 1985, le gouvernement canadien a lancé deux programmes de formation de la main-d'œuvre, soit le Programme relatif aux pénuries de main-d'œuvre et le Programme d'acquisition de compétences, qui s'adressent à l'ensemble du secteur de la fabrication. L'industrie canadienne des pièces titre déjà profit de ces programmes. Des détails sur ces programmes peuvent être obtenus en s'adressant à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

5. Le gouvernement procède actuellement à un examen des possibilités d'accroissement de la production canadienne de pièces.

6. Dans son budget de février 1984, le gouvernement fédéral a donné suite à la recommandation du groupe de travail voulant que la taxe de vente imposée aux fabricants soit plutôt imposée aux grossistes, changement qui a pris effet dès le 1^{er} mars 1984.

7. Non.

8. Oui, à compter de mai 1985 pour les pièces d'automobile et du 1^{er} janvier 1987 pour les véhicules automobiles.

9. Le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAAIM) n'a pas été prolongé après sa date d'expiration qui avait été fixée à mars 1984 en vertu de la loi, mais un régime d'aide supplémentaire destiné au secteur des pièces a été annoncé en janvier 1984 lorsque le budget du PAAIM a été augmenté de 15 millions de dollars, ce qui a fait passer les fonds totaux accordés au secteur à quelque 40 millions de dollars.

10. De concert avec les industries des véhicules automobiles et des pièces automobiles, les Travailleurs unis de l'automobile et les provinces de l'Ontario et du Québec, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a réalisé une étude sur les ressources humaines qui a pour objet d'évaluer les effets des changements du marché et des progrès technologiques sur les ressources humaines dans l'industrie automobile. L'étude a été soumise à la CEIC le 13 janvier 1986 et sera rendue publique en février 1986.

11. Cette recommandation a fait l'objet d'un accord de principe. Les status du conseil de l'automobile sont en train d'être examinés.

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les